

MODIFICATION N^o 1 – 24 février 2021

CCC projet 105581.105 – Biens divers – Niger

1. SECTION 2 (RÉSUMÉ DU PROJET), Le besoin, sera supprimée en totalité et remplacée par:

3. Le besoin

La CCC, de concert avec le PARCA du Canada, cherche à fournir, dans le but de fournir directement de l'aide gouvernementale à des bénéficiaires étrangers, au gouvernement du Niger les biens demandés désignés à l'annexe A (Tableau des prix des biens).

Tous les biens doivent être livrés à l'adresse indiquée à l'annexe A. Ils seront ensuite transmis au gouvernement du Niger par une entité du gouvernement du Canada.

Les biens désignés dans l'annexe A (Tableau des prix des biens) peuvent être considérés comme des marchandises contrôlées et peuvent nécessiter des licences d'exportation. Le répondant retenu sera responsable de fournir, sur demande de la CCC avant ou après la livraison, tout renseignement, document et soutien requis pour relever, évaluer, mettre en place ou rapporter un enjeu exigé par la loi, la réglementation ou les ordres gouvernementaux; il devra accomplir ces tâches en plus d'établir et de délivrer les documents nécessaires à la réalisation de tous les processus d'exportation et d'importation afin de livrer les biens au bénéficiaire.

-FIN-

MODIFICATION N^o 1 – 24 février 2021